Schweizerische Volkspartei Union Démocratique du Centre Unione Democratica di Centro Partida Populara Svizra Fraktion der Schweizerischen Volkspartei (V) Groupe de l'Union Démocratique du Centre (V) Gruppo dell'Unione democratica di Centro (V) Fracziun da la Partida Populara Svizra (V)



Rétrospective de la session d'hiver 2019

Andreas Ott, Secrétaire de groupe

LES SUJETS LES PLUS IMPORTANTS



L'UDC à la vice-présidence du Conseil national et du Conseil des Etats

Le conseiller national bernois Andreas Aebi et le conseiller aux Etats Schwytzois Alex Kuprecht assument pour la période 2019/2020 la première vice-présidence des deux Chambres fédérales. Ils ont été tous les deux brillamment élus le premier jour de la session d'hiver. Le groupe UDC les félicite chaleureusement.

Nouveaux avions de combat pour protéger la population contre les menaces aériennes

19.039 Acquisition de nouveaux avions de combat. Arrêté fédéral.

Le Conseil national et le Conseil des Etats ont approuvé un crédit de 6 milliards de francs pour l'acquisition de nouveaux avions de combat. La majorité de droite du Parlement avec l'appui unanime du groupe UDC a donc donné un signal clair en net en faveur de la protection de la Suisse contre des menaces venant des airs grâce à des forces aériennes convenablement équipées. Ce montant sera compensé à raison de 60% par des affaires dites offset, donc par des commandes passées à des entreprises sises en Suisse. Les habituels adversaires de l'armée, soit la gauche écologiste, ont d'ores et déjà annoncé le lancement d'un référendum.

Non à une obligation de démolir en dehors de la zone à bâtir

18.077 Loi sur l'aménagement du territoire. Révision partielle. 2ème phase.

Grâce au soutien de l'UDC le Conseil national a refusé d'entrer en matière sur la proposition du Conseil fédéral de réguler les constructions en dehors des zones à bâtir. Ce projet prévoyait notamment qu'une construction non conforme à la zone ne peut être autorisée que si des mesures de compensation et de revalorisation sont prises parallèlement. Par exemple, pour obtenir l'autorisation d'agrandir un restaurant de montagne, il faudrait démolir un bâtiment inutilisé et dérangeant dans la même région. En cas d'absence d'un tel objet de compensation, le permis de construire ne pourrait pas être accordé. Cette proposition irréaliste est désormais écartée.

Offensive pour renforcer l'économie suisse

19.3043 Mo. Germann. Accroître le dynamisme de la place économique suisse.

Au lieu de céder aux pressions des grands groupes industriels et de s'incliner constamment devant l'UE, la Suisse serait mieux inspirée de renforcer l'attractivité de sa propre économie

et de réduire sa dépendance du marché d'exportation UE. L'intervention parlementaire de l'UDC exige un programme de revitalisation complet. Elle a été approuvée sans discussion par les deux chambres.

Le Parlement sauvegarde des emplois en Suisse et rappelle à l'ordre le Conseil fédéral

19.3969 Mo. CPS-CN. Les entreprises ont besoin de sécurité juridique, la Suisse de sécurité.

19.3991 Mo. Wicki Prestations de sécurité privées fournies à l'étranger. Dire non à une loi fourre-tout et revenir à l'esprit premier du texte.

19.4376 Mo. CPS-CE. Eviter l'exode des entreprises importantes pour la sécurité du pays.

Le Conseil national et le Conseil des Etats ont approuvé plusieurs interventions dans l'affaire du constructeur d'avions PILATUS. Il y a quelque mois, les autorités fédérales ont interdit à l'entreprise nidwaldienne d'assurer l'entretien d'avions exportés en Arabie saoudite alors que l'exportation de ces engins avait été parfaitement autorisée quelques années auparavant. Le Parlement exige du Conseil fédéral de veiller à ce que les entreprises suisses puissent compter sur la sécurité du droit et d'éviter de mettre en péril des emplois.

La préparation du vote électronique est suspendue

18.468 In. parl. Grüter (Zanetti) Vote électronique. Suspendre les travaux.

On semble avoir enfin compris à la Berne fédérale que le vote électronique est non seulement inutile, mais qu'il menace de surcroît la confiance dans les résultats des votes, donc dans la démocratie directe, en raison des problèmes de sécurité qui ne sont toujours pas résolus. Le Conseil national a donc approuvé une initiative parlementaire de l'ancien conseiller national UDC Claudio Zanetti qui exige un arrêt des travaux de préparation du vote électronique jusqu'à ce que des systèmes parfaitement sûrs soient à disposition.



Comme prévu, le Parlement approuve le milliard pour la cohésion UE

18.067 Réduction des disparités économiques et sociales dans l'Union européenne élargie. Deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains Etats membres de l'UE.

Avant les dernières élections fédérales, le PLR, le PDC, le PS et le Verts se tenaient encore à couvert, car ils n'avaient pas le courage d'avouer ouvertement leur penchant inconditionnel pour l'UE. Les élections à peine passées, ces partis sortent du bois et se pressent d'approuver le milliard offert en cadeau à Bruxelles pour ladite cohésion de l'UE à la condition que l'UE admette l'équivalence de la bourse suisse.

Le Conseil fédéral reste les bras croisés devant la criminalité transfrontalière

19.4398 Ip. urg. groupe V. Mesures urgentes pour lutter contre la criminalité transfrontalière. 19.4511 Mo. Amaudruz. Train de mesures contre la criminalité transfrontalière.

La criminalité violente progresse dans les régions frontalières. Les journaux rendent régulièrement compte d'agressions de femmes, d'attaques brutales contre des transports de fonds et des distributeurs d'argent, de cambriolages en série et de bandes de jeunes armés rôdant dans le pays. L'UDC prend au sérieux les inquiétudes de la population et elle a donc ouvert au Conseil national un débat urgent sur ce thème. Le Conseil fédéral, lui, refuse d'admettre la gravité de la situation. Pour lui, il n'y a aucune raison d'intervenir. Aussi, l'UDC a-t-elle dé-

cidé de déposer une motion exigeant un train de mesures pour améliorer la sécurité aux frontières nationales.

Le Conseil national approuve un contreprojet inefficace à l'interdiction de se dissimuler le visage

19.023 Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage. Initiative populaire et contre-projet indirect.

Plusieurs cantons ont déjà décidé d'interdire la dissimulation du visage en public pour agir contre les casseurs et aussi pour prévenir des courants religieux fondamentalistes. Une initiative populaire lancée par des milieux proches de l'UDC exige une interdiction au niveau national. Mais au lieu d'approuver cette initiative et de défendre le régime libéral de la Suisse, le Parlement a approuvé sur proposition du Conseil fédéral et contre la volonté de l'UDC un contreprojet totalement inefficace. Cette loi exige uniquement de montrer le visage lorsque les autorités doivent identifier une personne. Initié par la gauche, ce projet parfaitement inutile, parce que cet aspect est réglé depuis longtemps dans d'autres textes, a été complété par de vagues dispositions sur l'égalité des hommes et des femmes.

Au lieu de limiter l'immigration, le Conseil des Etats crée une prestation transitoire 19.026 Pour une immigration modérée (initiative de limitation). Initiative populaire. 19.051 Prestation transitoire pour les chômeurs âgés. Loi fédérale.

L'immigration incontrôlée en provenance de l'UE a pour conséquence qu'un nombre croissant de salariés âgés sont poussés dans le chômage par une main-d'œuvre importée bon marché et finissent par vivre à la charge de la sécurité sociale. Identifié depuis longtemps par l'UDC, ce problème a été enfin reconnu par le Conseil fédéral et les autres partis politiques. Mais au lieu d'attaquer le mal à la racine et d'approuver l'initiative de limitation pour mettre fin à la libre circulation des personnes avec l'UE, la majorité du Parlement préfère cacher le problème avec l'argent des contribuables. Le Conseil des Etats a en effet approuvé la création de prestations transitoires sous la forme d'une rente pont accordée aux chômeurs âgés jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de l'AVS. Il en coûtera plusieurs centaines de millions de francs aux contribuables. Cette décision est d'autant plus condamnable que les problèmes de financement de l'AVS et des caisses de pension attendent toujours une solution.

L'administration fédérale continue de gonfler

19.041 Budget 2020 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2021-2023.

"Economiser pendant les années grasses pour survivre aux années maigres": le Parlement nouvellement élu prétend pouvoir ignorer cette sagesse populaire. La bonne situation économique produisant de confortables rentrées fiscales, la majorité des élus n'a pas pu résister à la tentation d'alourdir un budget fédéral qui a déjà atteint la somme énorme de 75 milliards de francs. L'UDC a au moins réussi à faire passer quelques propositions d'économie comme la réduction des dépenses d'exploitation des centres d'asile fédéraux et de l'aide sociale pour les requérants d'asile, les personnes admises provisoirement et les réfugiés. Ce qui dérange surtout dans cette affaire, c'est que non seulement le nombre de fonctionnaires fédéraux ne cesse de s'accroître, mais que l'Etat augmente aussi leurs salaires alors que de nombreux employés de l'économie privée ne peuvent pas – une fois de plus – compter sur une hausse de leur salaire. Ce fut une des raisons incitant l'UDC à refuser le budget 2020 de la Confédération.

INSTITUTIONS POLITIQUES

Les parlementaires non réélus continueront de bénéficier d'une aide financière 16.460 In. parl. Rickli. Suppression de l'aide transitoire prévue pour les membres des Chambres fédérales.

Dans un parlement de milice comme celui de la Suisse, on est en droit d'imaginer que la majorité des parlementaires exercent un métier rémunéré à côté de leur engagement politique. Or, il faut bien constater qu'il existe de plus en plus de politiciens professionnels qui dépendent financièrement de leur fonction. Voilà qui explique pourquoi seule une minorité du

Conseil national – dont l'UDC – a voulu supprimer l'aide transitoire accordée aux parlementaires non réélus alors que ces personnes bénéficient déjà des indemnités de chômage. Au moins une majorité de la Grande Chambre s'est-elle prononcée pour supprimer ces contributions financières pour les parlementaires qui ont démissionné de leur propre volonté.

Le Conseil des Etats rejette l'initiative sur la transparence

18.070 Pour plus de transparence dans le financement de la vie politique (initiative sur la transparence). Initiative populaire.

19.400 In. parl. CIP-CE Plus de transparence dans le financement de la vie politique.

L'initiative populaire sur la transparence exige que les partis politiques publient leur bilan et leur compte des résultats ainsi que l'origine de dons dépassant 10'000 francs par an et par personne. Dans le cadre de campagnes de votation, les personnes et comités responsables doivent déclarer les dons de plus de 10'000 francs si l'engagement total dépasse 100'000 francs. L'acceptation de dons anonymes est par principe interdite. Le Conseil des Etats a certes décidé de rejeter l'initiative, mais il a approuvé contre la volonté de l'UDC un contreprojet indirect qui augmente les valeurs seuils (250'000 et 25'000 francs), évitant ainsi une bureaucratie inutile notamment aux petits comités de votation. Contrairement à l'initiative, le projet du Conseil des Etats interdit les dons provenant de l'étranger et les dons anonymes quel que soit leur montant. L'UDC s'oppose aussi bien à l'initiative qu'au contreprojet, car tous les deux n'offrent qu'une illusion de transparence. Il est en effet très facile de les contourner. De surcroît, les donateurs doivent avoir droit à la confidentialité par analogie au secret du vote, donc pouvoir dépenser leur argent en fonction de leurs convictions politiques sans risquer d'être mentionnés dans un registre accessible au public.

ÉLECTIONS AU CONSEIL FÉDÉRAL

Tous les conseillers fédéraux sortants ont été réélus

Refusant de participer aux lamentables intrigues politiques qui se pratiquent habituellement dans ces circonstances, le groupe UDC a décidé à l'unanimité de réélire tous les conseillers fédéraux sortants, non pas à cause, mais malgré la diversité de leurs positions politiques. L'UDC souhaite que les principales forces politiques du pays soient impliquées dans le système de concordance qui régit la composition du Conseil fédéral. Du coup, l'UDC a aussi refusé de prêter la main à l'attaque grossière menée par la gauche contre le siège tessinois occupé par Ignazio Cassis – ce d'autant plus que les profils politiques des Verts et des socialistes sont quasiment identiques alors que les partis de droite se distinguent sensiblement. L'élection d'une conseillère fédérale des Verts aurait donc entraîné une surreprésentation massive de la gauche écologiste avec trois conseillers fédéraux sur sept. Le conseiller fédéral Guy Parmelin a été brillamment élu à la vice-présidence du Conseil fédéral et se trouve donc en bonne voie pour devenir président de la Confédération dans un an.

POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

1,5 milliard de francs d'impôts trop payés par les couples mariés – aucune importance?

18.034 Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (imposition équitable des couples et des familles).

Ce thème occupe la politique depuis de nombreuses années. En 2016, les citoyennes et citoyens ont rejeté de justesse une initiative populaire du PDC réclamant la suppression de la pénalisation fiscale des couples mariés. Le Conseil fédéral ayant argumenté avec de faux chiffres avant le scrutin, le Tribunal fédéral a décidé par la suite d'invalider le résultat de la votation. Deuxième conseil dans ce dossier, le Conseil national a cependant renvoyé le projet au Conseil fédéral en avançant des arguments de politique sociale. L'UDC et le PDC se sont opposés au renvoi en reprochant à la majorité du Conseil national de refuser de faire son travail. Le mandat de supprimer la discrimination fiscale des couples mariés remonte à

1984. C'est en vain que Marcel Dettling (UDC/SZ) a rappelé que l'enjeu de ce projet se montait tout de même à 1,5 milliard de francs, une somme qui appartient en réalité aux familles.

Le Parlement approuvé une modification des règles concernant le travail de courte durée

19.035 Loi sur l'assurance-chômage. Modification

Les employés n'ont plus besoin de chercher une occupation transitoire pendant la période où ils touchent des indemnités pour un travail de courte durée ou des indemnités d'intempéries. Après le Conseil national, le Conseil des Etats a lui aussi approuvé cette modification de la loi.

Pas d'allègement de la TVA pour les petites entreprises

17.479 In. parl. Hess Erich. Imposer la TVA à partir d'un chiffre d'affaires de 150 000 francs.

Les Verts'Libéraux sont en réalité beaucoup plus verts que libéraux. L'examen de l'initiative parlementaire du conseiller national UDC Erich Hess en a fourni une fois de plus la preuve durant cette session. Elle demandait que les entreprises réalisant un chiffre d'affaires de moins de 150'000 francs (la limite est actuellement de 100'000 francs) soient exemptées de la TVA. Hormis l'UDC et le PLR, aucun groupe parlementaire n'a soutenu cette proposition qui aurait déchargé les petites entreprises.

POLITIQUE EXTÉRIEURE

Le Parlement encourage les échanges commerciaux avec l'Indonésie

19.036 Accord de partenariat économique de large portée entre les États de l'AELE et l'Indonésie. Approbation

Le Parlement a approuvé avec le soutien de l'UDC l'accord de libre-échange avec l'Indonésie. Deuxième chambre dans ce dossier, le Conseil des Etats en avait fait de même durant cette session d'hiver. Cet accord prévoit notamment cinq contingents partiels pour l'huile de palme. Des règles d'importations sont censées garantir la traçabilité des produits jusqu'au niveau du producteur.

POLITIQUE DE SÉCURITÉ

Le Conseil national et le Conseil des Etats d'accord sur la révision de la loi sur la protection civile

18.085 Loi sur la protection de la population et le service civil. Révision totale

La loi révisée sur la protection civile est prête à entrer en vigueur. Ses principaux éléments sont une réduction de la durée de service obligatoire, l'abandon du modèle à service long ainsi que la nouvelle possibilité d'intervenir pour l'aide en cas de catastrophe dans les régions étrangères voisines. La loi continue d'exiger une place pour chaque habitant du pays dans un abri protégé.

Le service civil devient moins attrayant

19.020 Loi fédérale sur le service civil de remplacement. Modification

Après le Conseil des Etats, le Conseil national a lui aussi approuvé avec le soutien de l'UDC la majorité des mesures proposées par le Conseil fédéral pour réduire l'attractivité du service civil par rapport au service militaire. Le nombre d'hommes astreints au service militaire, mais refusant d'assumer cette obligation par souci de confort augmente d'année en année. La conséquence est que l'armée a de plus en plus de mal à assurer des effectifs suffisants à ces unités. Le facteur de conversion a donc été porté de 1,1 à 1,5 pour tous les grades militaires, donc aussi pour les sous-officiers supérieurs et les officiers. Concrètement, 1,5 jour de service civil devra dorénavant être effectué pour chaque jour de service militaire non accompli. En outre, les personnes astreintes au service civil devront assumer un engagement annuel pour ne pas être avantagés par rapport aux soldats effectuant leur cours de répéti-

tion. Les engagements qui exigent des études de médecine entamées ou terminées ne sont plus permis. En clair, les médecins ne seront plus autorisés à effectuer leur service civil comme médecins. Ils ne pourront donc plus passer du service militaire au service civil dans le seul but de poursuivre leur formation médicale. Les deux chambres doivent encore éliminer quelques divergences mineures avant d'adopter définitivement la loi.

Le Conseil des Etats continue d'admettre la diffusion de théories diihadistes

17.3583 Mo. Wobmann Interdire l'organisation salafiste "Lies!" et stopper la propagation de la doctrine djihadiste.

Une intervention issue des rangs de l'UDC demandait que la propagation de doctrines islamistes radicales soit interdite en Suisse. Elle visait notamment le projet "Lies!" et d'autres organisations ayant les mêmes objectifs ainsi que des "manifestations de recrutement" sous le couvert de la distribution de corans dans des villes suisses, de même que des actions semblables via internet. Après avoir pris plus de deux années et demie pour examiner la motion approuvée par le Conseil national, le Conseil des Etats a fini par la rejeter.

Les corps de police bénéficieront d'une banque de données nationale

18.3592 Mo. Eichenberger. Echange de données de police au niveau national.

Deuxième chambre en la matière, le Conseil des Etats a chargé le Conseil fédéral de créer une banque centrale et nationale de données policières ou de concevoir une plateforme de mise en réseau des banques de données policières cantonales. L'objectif est de permettre aux forces de police d'accéder à des données sur des personnes et leurs actions dans toute la Suisse afin de pouvoir enquêter plus simplement et plus rapidement.

AFFAIRES JURIDIQUES

Le Parlement refuse de faciliter la fondation d'entreprises

16.077 CO. Droit des sociétés anonymes.

La constitution d'un acte authentique restera obligatoire pour la fondation d'une entreprise. Hans-Ueli Vogt, conseiller national UDC et professeur de droit économique, a relevé en vain que la procédure passant par un acte authentique n'empêchait nullement des fondations trompeuses ou des faillites frauduleuses. L'établissement d'un acte authentique intéresse principalement les notaires qui se font payer pour cela. La gauche écologiste s'est également réussi à faire passer ses opinions concernant la transparence des sociétés de matières premières en chargeant les entreprises de ce secteur sises en Suisse d'une bureaucratie aussi lourde qu'inutile. Le projet retourne au Conseil des Etats.

Le Conseil des Etats veut aussi indemniser spécialement les terres cultivables expropriées

18.057 Loi fédérale sur l'expropriation. Modification

Les agriculteurs expropriés par la Confédération pourront à l'avenir compter sur une indemnisation plus élevée. Après le Conseil national, le Conseil des Etats a lui aussi approuvé une révision de la loi fédérale sur l'expropriation qui prévoit une règlementation spéciale dans ces cas.

Le Conseil des Etats est pour un contreprojet modéré à l'initiative sur la responsabilité des entreprises

16.077 OR. Droit des sociétés anonymes.

Le Conseil des Etats ne veut pas – grâce aussi aux voix de l'UDC – rendre les entreprises suisses responsables des violations des droits de l'homme et atteintes à l'environnement provoquées par leurs filiales étrangères. Il s'est prononcé mercredi pour un contreprojet à la dangereuse initiative sur la transparence des entreprises. Son texte prévoit des règles de transparence supplémentaires, mais n'impose pas une responsabilité civile.

Un Conseil des Etats surmené adopte une loi sur la protection des données qui pénalise les PME

17.059 Loi sur la protection des données. Révision totale et modification d'autres décrets

Ce projet de loi compte 258 pages. La commission du Conseil national y a travaillé pendant deux ans alors que la commission du Conseil des Etats y a consacré juste deux séances. Rien d'étonnant donc à ce que ce projet porte complètement l'empreinte de l'administration fédérale, ce qui signifie en clair que les PME subiront de nouvelles et lourdes contraintes juridiques et administratives. Reste à espérer que le Conseil national y apportera les corrections nécessaires.

Seule l'UDC exige des peines maximales appropriées

18.433 In. parl. Glarner. Peine réellement à vie pour les auteurs de crimes particulièrement graves, car les victimes et leurs proches sont aussi affectés à vie!

18.435 In. parl. Schwander (Stamm). Augmenter de manière significative la durée maximale des peines privatives de liberté .

Le fait est bien connu: les peines privatives de liberté dans le droit suisse sont très modérées en comparaison internationale. La peine maximale est actuellement de 20 ans, ce qui signifie dans la pratique que la réclusion ferme ne dure que 12 2/3 années. Une détention à vie peut être prononcée dans certains cas particuliers, mais là encore la libération sous condition peut intervenir après 15 années déjà. Ces constats n'ont pas empêché le Conseil national de rejeter massivement deux initiatives parlementaires qui proposaient de fixer la peine maximale à 60 ans, si bien qu'une libération sous condition ne pourrait être accordée qu'après 30 ans. Seul le groupe UDC s'est prononcé pour une meilleure protection de la population contre les criminels violents.

POLITIQUE SOCIALE ET DE LA SANTÉ

Une taxe pour éviter les visites injustifiées aux urgences hospitalières

17.480 In. parl. Weibel. Urgences hospitalières. Taxe pour les cas bénins.
17.452 In. parl. Burgherr. Renforcer la responsabilité individuelle dans le système de santé.

Les personnes se rendant aux services d'urgence des hôpitaux pour des cas bénins devront s'acquitter d'une taxe de, par exemple, 50 francs. C'est ce que souhaite le Conseil national et il en espère une baisse du nombre de traitements inutilement onéreux dans les hôpitaux. Une initiative UDC qui exigeait le prélèvement d'une telle taxe pour toutes les visites chez un médecin a malheureusement été refusée.

Le nouveau Conseil national maintient des incitations contre-productives dans l'Al 17.022 LAI. Modification (développement de l'Al)

Des bénéficiaires de prestations AI ayant des enfants touchent parfois plus d'argent que s'ils exerçaient un travail rémunéré. C'est dire que leur motivation à retourner dans le monde du travail est faible. Avant les élections, une majorité composée du PLR et de l'UDC au Conseil national voulait supprimer cette incitation contreproductive. Conséquence du glissement à gauche de la Grande Chambre: l'UDC était seule à défendre ce projet et les parents bénéficiaires de l'AI continueront de toucher une rente supplémentaire injustifiable.

Nouveau congé de 14 semaines pour motifs familiaux

19.027 Amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et de la prise en charge de proches. Loi fédérale

Les parents d'enfants gravement malades ou de personnes soignant leurs proches n'ont pas une vie facile. Ils bénéficieront à l'avenir d'une nouvelle prestation sociale, c'est-à-dire d'un congé pour motifs familiaux d'une durée allant jusqu'à 14 semaines. Cette prestation est financée via les déductions sociales sur les salaires. L'UDC a tenté en vain de la réduire pour que les coûts demeurent dans un cadre raisonnable.

Légalisation insidieuse de la fumette

19.021 Loi sur les stupéfiants. Modification

Le glissement à gauche du Conseil national se manifeste également dans la politique concernant la consommation de drogues. Moyennant un dit article d'expérimentation, la Confédération a été chargée d'autoriser à titre d'essai la distribution de cannabis pour prétendument en étudier les effets sur la santé et sur l'addiction. Sous le couvert trompeur de la science, les milieux de gauche s'efforcent une fois de plus de légaliser le cannabis par la petite porte. L'UDC et les partis du centre s'y sont opposés en vain.

Renforcer la lutte contre le trafic d'organes

19.047 Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains. Approbation et mise en oeuvre (modification de la loi sur la transplantation et de la loi relative à la recherche sur l'être humain)

Le droit suisse interdit de payer ou de recevoir de l'argent pour un don d'organe, voire de faire le commerce d'organes. Toutefois, la loi actuelle n'interdit ces pratiques que si elles ont lieu en Suisse ou au départ de la Suisse. A l'avenir, il sera possible de poursuivre des personnes séjournant en Suisse si elles ont commis à l'étranger des délits concernant le trafic d'organes. Cette modification n'était pas contestée. Aux yeux de l'UDC, il n'était cependant pas nécessaire pour autant d'adhérer à une convention internationale qui pourra être développée sans que la Suisse n'ait un mot à dire.

Indemnisation équitable pour les anciens enfants placés

19.3971 Mo. CAJ-CN. Justice pour les enfants placés.

19.476 In. partl. CSSS-CE. Garantir aux anciens enfants placés de force et aux personnes placées par décision administrative le droit aux prestations complémentaires.

Une fois n'est pas coutume, tout le monde était d'accord dans la question des effets que la réparation des torts causés aux enfants placés exerce sur le calcul des prestations complémentaires. Il a été décidé à l'unanimité que cette réparation ne devait pas entraîner une réduction des prestations complémentaires, faute de quoi la réparation n'aurait plus de sens.

Rendre les métiers des soins plus attractifs? Oui, mais pas à charge de l'assurancemaladie

18.079 Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers). Initiative populaire
19.401 In. parl. CSSS-CN. Pour un renforcement des soins infirmiers, une sécurité des patients accrue et une meilleure qualité des soins.

La population suisse vieillit et exige toujours plus de soins médicaux, mais la pénurie de personnel soignant ne cesse de s'accentuer. Une initiative populaire a donc été lancée pour exiger que les prestations de soins puissent être facturées aux caisses-maladie indépendamment et sans ordonnance médicale. Le but de cette modification est de rendre les métiers des soins plus attractifs. Une majorité de droite du Conseil national était cependant d'avis qu'il était déplacé de créer une disposition constitutionnelle pour une catégorie professionnelle particulière et que le coût des soins augmenterait encore plus rapidement en cas de facturation indépendante. La Grande Chambre a donc décidé de recommander le rejet de l'initiative. Elle a cependant approuvé un contreprojet indirect visant un renforcement de la formation professionnelle et des contributions fédérales et cantonales. Le contreprojet comprenant toutefois aussi le principe d'une facturation séparée par le personnel soignant à charge de l'assurance-maladie, dont risquant de provoquer une nouvelle hausse des coûts de la santé, le groupe UDC n'a pas pu le soutenir.

Ne pas charger les jeunes par une inscription au registre des poursuites

18.4176 LAMal. Les parents restent débiteurs des primes des enfants à charge.

Lorsque des parents négligents renoncent à payer les primes d'assurance-maladie pour leurs enfants, la dette est reportée sur les jeunes adultes dès leur majorité. La conséquence est que des jeunes gens démarrent dans la vie d'adulte en traînant un boulet formé de dettes et de poursuites. Après le Conseil national, le Conseil des Etats a lui aussi chargé le Conseil fédéral de modifier la loi afin que les parents restent responsables de la dette.

Pour une rétribution des hôpitaux pédiatriques couvrant les coûts

19.3957 Mo. CSSS-CE. Pour un financement couvrant l'intégralité des coûts supportés par les hôpitaux pédiatriques pour des prestations efficaces

De nombreux hôpitaux pédiatriques se plaignent du fait que les coûts de leurs prestations ne sont pas entièrement couverts. Le Conseil des Etats a donc chargé le Conseil fédéral de veiller à ce que les tarifs des traitements ambulatoires et stationnaires dans le domaine de la médecine pédiatrique soient conçus de manière à ce que les prestations des hôpitaux pédiatriques soient équitablement rétribuées.

POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA COMMUNICATION

Le Conseil fédéral doit préparer une stratégie pour la sécurité de l'alimentation électrique

19.3004 Mo. CEATE-CE. Sécurité de l'approvisionnement en électricité à long terme. Garantie et clarification des responsabilités

Après le Conseil des Etats, le Conseil national a approuvé une motion qui charge le Conseil fédéral de préparer un nouveau modèle de marché garantissant la sécurité de l'approvisionnement de la Suisse également en cas d'abandon progressif de l'énergie nucléaire. Notons que le moindre bon sens eût exigé que cette stratégie fût élaborée avant de décider de renoncer à l'énergie nucléaire.

Exigences environnementales réalistes pour les usines hydrauliques

16.452 In. parl. Rösti. Développement de la production d'électricité d'origine hydraulique. Revoir la situation de référence des études d'impact

Selon la pratique actuelle, les études d'impact sur l'environnement exigées pour le renouvellement de concessions hydrauliques se fondent sur la situation de départ prévalant si l'installation n'avait pas été construite. Cette méthode compromet la rentabilité de la production énergétique basée sur la force hydraulique. Les deux chambres viennent de se mettre d'accord sur le principe selon lequel les études d'impact doivent prendre en considération l'état prévalant au moment du renouvellement de la concession et non pas l'état original.

Le Parlement ouvre un crédit de plus d'un milliard de francs pour la 3° correction du Rhône

18.097 Réalisation de la 2e étape de la 3e correction du Rhône. Crédit d'ensemble

Comme le Conseil national avant lui, le Conseil des Etats a approuvé une contribution fédérale de plus d'un milliard de francs pour la deuxième étape de la 3° correction du Rhône. Coûtant au total 3,6 milliards de francs, ce projet de protection contre les inondations est le plus grand jamais réalisé en Suisse.

Mieux exploiter le potentiel énergétique du bois

19.3277 Mo. Von Siebenthal. Exploiter le potentiel énergétique du bois.

Le Conseil des Etats a décidé comme le Conseil national avant lui de donner son feu vert à une motion issue des rangs de l'UDC qui propose une meilleure exploitation du potentiel énergétique du bois et, plus particulièrement, des forêts suisses. Il s'agit notamment d'éviter que des prescriptions excessivement sévères empêchent l'utilisation de cette ressource énergétique. Le potentiel des associations de chauffage à distance au bois et la production d'électricité avec le bois doit être développé.

Le Conseil national s'occupe des chats errants

19.3959 Mo. CSEC-CN. Pour un meilleur contrôle de la prolifération des chats errants.

La Commission de la science et de l'éducation souhaitait que chaque chat soit équipé d'une puce électronique. Les chats n'ayant pas de puce électronique seraient stérilisés même sans l'accord de leur propriétaire. Le Conseil national a refusé cette proposition avec le soutien de

l'UDC, car la Confédération n'a pas à se mêler d'un domaine où les cantons, les communes et les associations de protection des animaux interviennent déjà avec succès.

Le Conseil des Etats refuse de supprimer l'impôt médiatique frappant les entreprises 18.405 In. parl. Rutz De la parole à l'acte. Supprimer la redevance de radio-télévision pour les entreprises.

Les entreprises paient des redevances de radio et de télévision alors que leurs collaborateurs et leurs clients s'acquittent déjà à titre privé de cet impôt. Il arrive de surcroît que des entreprises soient contraintes de payer plusieurs fois la redevance, par exemple quand elles forment des communautés de travail. Le conseiller national UDC Gregor Rutz voulait mettre fin à cette pratique inadmissible. Le Conseil des Etats a cependant enterré sa proposition grâce aux voix de la gauche écologiste.

POLITIQUE DES TRANSPORTS

Les pilotes d'avion privés pourront utiliser une langue nationale en radiotéléphonie 19.3531 Mo. CTT-CN. Ne pas interdire les langues nationales pour les vols à vue non commerciaux.

Alors que dans l'aviation commerciale l'anglais s'est imposé depuis longtemps comme langue officielle de radiotéléphonie, les pilotes privés suisses avaient le droit de communiquer en une langue nationale sur les petits aérodromes. Par une décision du 01.01.2019 le Conseil fédéral leur a également imposé l'anglais. Après le Conseil national, le Conseil des Etats a lui aussi accepté une intervention qui oblige le Conseil fédéral à revenir en arrière.

Ne pas punir doublement les chauffeurs professionnels

17.3520 Mo. Graf-Litscher. Non à une double sanction des conducteurs professionnels! 17.3590 Mo. Giezendanner Ulrich. Pour un retrait différencié du permis de conduire.

Si un chauffeur de poids lourds se fait attraper sur sa moto pour un excès de vitesse entraînant un retrait du permis de conduire, il risque de perdre son emploi alors qu'un autre motard condamné à un retrait du permis dans les mêmes conditions devra simplement emprunter les transports publics pendant quelques mois pour se rendre au travail. Le chauffeur professionnel est donc doublement puni. Après le Conseil national, le Conseil des Etats a lui aussi accepté une proposition donnant aux autorités la possibilité de distinguer entre une sanction au niveau privé et une sanction touchant à l'exercice d'une profession. La proposition de l'UDC demandant qu'en cas de sanction prononcée contre un chauffeur professionnel seul le permis de conduire de la catégorie concernée soit retiré allait cependant trop loin aux yeux des conseillers aux Etats.

Le Conseil des Etats fait un premier pas vers la tarification de la mobilité 19.045 Loi relative à la vignette autoroutière. Modification

Le Conseil des Etats a approuvé l'introduction d'une vignette autoroutière électronique facultative. En lieu et place de l'actuel autocollant, les automobilistes pourront acheter une vignette électronique. Avec cette décision en apparence anodine, mais combattue par l'UDC, le Conseil des Etats a ouvert la voie à ladite tarification de la mobilité, donc à une imposition des automobilistes en fonction du mode d'utilisation de leur véhicule. Nonobstant les allégations des partisans de ce projet, il est évident que bientôt des caméras seront installées sur les routes pour comparer les numéros de plaque avec la banque de données enregistrant les vignettes électroniques. Il sera alors possible de déterminer exactement qui roule quand et où.

INERVENTIONS DU GROUPE

19.4398 lp. ur. Mesures urgentes pour lutter contre la criminalité transfrontalière

19.4412 lp. Où sont les immigrés peu qualifiés en provenance de l'UE?

19.4413 lp. Monitorage relatif à l'exécution de l'obligation d'annoncer les postes vacants. Un échec bien camouflé

19.500 Iv.Pa. Commission d'enquête parlementaire en matière de garanties des navires de haute mer

INTERVENTIONS DÉPOSÉES PAR DES MEMBRES DU GROUPE

Initiatives parlementaires
Motions
Postulats
Interpellations
Questions
Heure des questions